

2384 (XXIII). Admission de la République de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 6 novembre 1968, recommandant l'admission de la République de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies³,

Ayant examiné la demande d'admission de la République de la Guinée équatoriale⁴,

Décide d'admettre la République de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies.

1714^e séance plénière,
12 novembre 1968.

2389 (XXIII). Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant la recommandation contenue dans sa résolution 396 (V) du 14 décembre 1950, selon laquelle, chaque fois que plus d'une autorité prétend être le gouvernement qualifié pour représenter un Etat Membre à l'Organisation des Nations Unies et que la question donne lieu à controverse au sein de l'Organisation, cette question devrait être examinée à la lumière des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et des circonstances propres à chaque cas,

Rappelant en outre la décision qu'elle a prise par sa résolution 1668 (XVI) du 15 décembre 1961, selon laquelle, conformément à l'Article 18 de la Charte, toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est une question importante, décision que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 2025 (XX) du 17 novembre 1965, 2159 (XXI) du 29 novembre 1966 et 2271 (XXII) du 28 novembre 1967, a affirmé demeurer valable,

Affirme à nouveau que cette décision demeure valable.

1724^e séance plénière,
19 novembre 1968.

2398 (XXIII). Problèmes du milieu humain

L'Assemblée générale,

Notant que les rapports entre l'homme et son milieu subissent actuellement de profonds changements du fait de l'évolution moderne de la science et de la technique,

Consciente que cette évolution, tout en offrant des possibilités sans précédent de modifier et de façonner le milieu de l'homme de manière à répondre à ses besoins et à ses aspirations, comporte aussi de graves dangers si elle n'est pas dirigée comme il convient,

Notant, en particulier, la détérioration continue et de plus en plus rapide de la qualité du milieu humain, due à des facteurs tels que la pollution de l'air et de l'eau, l'érosion et autres formes de dégradation des sols, les déchets, le bruit et les effets secondaires des pesticides, qu'accroissent encore l'accroissement rapide de la population et l'accélération de l'urbanisation,

Inquiète des répercussions de cet état de choses sur la condition de l'homme, son bien-être physique, mental

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes point 20 de l'ordre du jour, document A/7310.

⁴ A/7306. Pour le texte imprimé de ce document, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1968, document S/8883.

et social, sa dignité et ses possibilités de jouir des droits fondamentaux de l'homme, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays développés,

Convaincue qu'il est essentiel pour assurer un développement économique et social judicieux de prêter une attention accrue aux problèmes du milieu humain,

Exprimant le ferme espoir qu'au moyen d'une coopération internationale appropriée les pays en voie de développement tireront des avantages particuliers de la mobilisation des connaissances et de l'expérience concernant les problèmes du milieu humain, ce qui leur permettra notamment de prévenir l'apparition de nombre de ces problèmes,

Ayant examiné la résolution 1346 (XLV) du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1968, relative à la question de la convocation d'une conférence internationale sur les problèmes du milieu humain,

Ayant présents à l'esprit les importants travaux concernant certains problèmes du milieu humain qu'entreprennent actuellement des organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies (notamment la Commission économique pour l'Europe), l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et dont le Secrétaire général a fait état dans son rapport sur les activités des organisations et des programmes des Nations Unies se rapportant au milieu humain⁵,

Consciente des importants travaux concernant les problèmes du milieu humain qu'effectuent actuellement des gouvernements ainsi que des organisations intergouvernementales, telles que l'Organisation de l'unité africaine, et des organisations non gouvernementales, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Conseil international des unions scientifiques et le Programme biologique international,

Ayant présentes à l'esprit les recommandations de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère⁶, réunie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé,

Convaincue qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts, à l'échelon national, régional et international, pour limiter et, lorsque cela est possible, faire cesser la détérioration du milieu humain ainsi que pour protéger et améliorer le milieu naturel dans l'intérêt de l'homme,

Désireuse d'encourager la poursuite des travaux dans ce domaine et de leur donner une perspective et une orientation communes,

Jugeant souhaitable de fournir le moyen de procéder à un examen d'ensemble, dans le cadre des Nations Unies, des problèmes du milieu humain afin d'appeler l'attention des gouvernements et de l'opinion publique

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document E/4553.

⁶ Pour le texte des recommandations, voir la version miméographiée du document A/7291 (annexe).